

DOULEUR DE LA GORGE + CAVITÉ BUCCALE		Numéro M-J2
ACTE MÉDICAL AUTORISÉ A 1.18		
Conditions locales	Ordonnance médicale permanente (X) Selon le protocole (P)	
Gargarisme Pastilles pour la gorge/ Chlorure de cétylpyridinium + benzocaïne	CENTRES MULTISERVICES	CLSC
	X P	X P

PROTOCOLE :

Indication :

- Mesure d'hygiène et soulagement de l'irritation et/ou des saignements secondaires aux inflammations, ulcérations et infections de la bouche, des gencives et de la gorge.

Précautions :

- **S'assurer que le client a un état de conscience et un réflexe de déglutition suffisant pour permettre l'utilisation de l'une ou l'autre des solutions.**
- Diabète.

Directives :

- Se rincer et gargariser la bouche pendant 30 secondes, au besoin, avec une solution non diluée.
- Laisser dissoudre la pastille dans la bouche.
- Aviser le médecin si l'indication persiste > 3-5 jours.

Adopté par le CMDP du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
 En vigueur le : _____
 Dates de révision : _____